

## MENTION DE CONVOCATION

Du dix neuf novembre deux mil seize. Convocation du Conseil Municipal adressée individuellement par écrit à chacun des Conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le vingt quatre novembre deux mil seize à vingt heures trente, à la Mairie.

### Séance du 24 novembre 2016.

.....

L'an deux mil seize, le vingt quatre novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Parize-Le-Châtel, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARCIA, Maire.



**Etaient présents** : MM. GARCIA – NIVOIT – CHOCHAT – Mmes De RIBEROLLES – DELBET-FRIAUD– M. LEPEE- –Mme LALEUVE- M. TABARAN-Mmes CAILLOT-HOMBOURGER-M. BARBOSA.

**Procurations** : M. PHILIPPEAU à Mme HARASSE.

**Absents** : M. MORIZOT-Mme COMPERE.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Roger CHOCHAT.

Approbation du compte rendu de la réunion du 20 septembre 2016.

### **47-2016 MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCLA**

Le maire présente aux conseillers les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Loire et Allier adoptés par le conseil communautaire le 21 novembre 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les nouveaux statuts de la CCLA annexés à la présente délibération.

**Préfecture reçu le**

5.7 Intercommunalité

### **48-2016 SERVICE ASSAINISSEMENT : ETAT DE NON VALEUR**

Le Maire informe les conseillers de la demande d'admission en non valeur présentée par la trésorerie concernant des titres émis pour un montant total de 148.40 €, sur l'exercice 2012.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'admission en non valeurs de ces titres.

La dépense sera imputée sur l'article 6541.

**Préfecture reçu le**

7.10 Divers

**48-2016 BIS BUDGET PRIMITIF 2016 SERVICE ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE 2**

Le conseil municipal, à l'unanimité, modifie le budget primitif 2016 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Article 6541	+ 149.00 €
Article 61523	- 149.00 €

**Préfecture reçu le**

7.1 Décision budgétaire

**49-2016 CONVENTION PISCINE 2016-2017**

Le Maire indique que les élèves de l'école primaire, se rendront à la piscine d'IMPHY, les mardis, du 13 mars au 09/06/2017, de 9h30 à 10h15. Le tarif est de 3.25 euros par enfant et par séance auxquels s'ajoute la mise à disposition d'un maître nageur complémentaire qui sera facturée 42.50 € par séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de prendre en charge le coût des séances de natation pour l'année scolaire 2015/2016. Les mandatements correspondants seront imputés à l'article 6188.
- autorise le Maire à signer la convention correspondante.

**Préfecture reçu le**

8.1 Enseignement

**PARTICIPATION CITOYENNE**

Le Maire propose aux conseillers de diviser la commune en secteurs et de nommer un ou des référents par zone :

Ecarts : MM. LEPEE-PHILIPPEAU

Moiry : MMES CAILLOT-COMPERE.

Chéron Domaine Barré : Mme FRIAUD

Zone Bleue : (Rte de Moiry) Mme De RIBEROLLES

Zone Rose : Mme DELBET

Zone Jaune : Mme HOMBOURGER-M. BARBOSA

Zone Orange : Mme HARASSE-M. TABARAN

Zone Bleue : MM CHOCAT-NIVOIT

Zone Verte : MM MORIZOT-GARCIA

Des réunions d'informations et d'échanges auront lieu salle des cérémonies, le 09/12/2016 à 18h30 et le 10/12/2016 à 10h00.

**50-2016 PERSONNEL MUNICIPAL – REORGANISATION DES SERVICES**

**Annule et remplace la délibération 45-2016 du 20/09/2016**

Le Maire informe les conseillers qu'afin de répondre aux exigences réglementaires et à la réorganisation des services (agence postale communale, accueil mairie, service cantine, alsh et école) il s'avère nécessaire de procéder à des modifications du temps de travail de certains postes.

Le Conseil, à l'unanimité, décide, des variations de temps de travail et de grade comme suit :

Ancienne situation				Variations à compter du 01/01/2017	
Grade	Date délibération	À compter du	Temps de travail	Grade	Temps de travail
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	13/06/16	01/09/16	29h15	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	13h30
				Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	14h30
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	31/01/03	05/02/03	25h00	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	4h00
				Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	23h00
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	13/06/2016	01/09/16	27h30	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	29h15

Préfecture reçu le

4.1 personnels titulaires et stagiaires de la FPT

**51-2016 SIAEP : SUBVENTION D'EQUIPEMENT TRAVAUX EXTENSION DU RESEAU AEP LA CONDEMINE.**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération n° 02-2016 du 18 février 2016 relative à la réalisation par le SIAEP Allier Nivernais de travaux d'extension du réseau AEP sur la commune de Saint-Parize-Le-Châtel, au lieu dit la Condemine. Le projet, le plan de financement et la dévolution des travaux ont été validés, à l'unanimité.

En complément de cette délibération, le Maire propose aux conseillers de délibérer sur le versement d'une subvention d'équipement au SIAEP destinée à financer une partie de ces travaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de verser une subvention d'équipement au SIAEP en 2 parts comme suit :
  - pour la tranche 1 : versement de 11 461.18 € soit 50 % du montant HT des travaux réalisés.
  - pour la tranche 2 : versement de 1/3 du montant HT des travaux réalisés (hors réalisation du branchement eau potable à la charge de l'abonné) après déduction de la participation éventuelle du Conseil Départemental. L'estimatif est de 2 800.00 € avec accord de participation du conseil départemental et de 4 000.00 € sans participation du conseil départemental.

Le SIAEP est chargé d'émettre les titres correspondants et de rédiger une convention détaillant le plan de financement pour chacune des tranches.

- Fixe la durée d'amortissement de cette subvention à un an.
- Donne délégation au Maire pour toute décision relative à cette affaire.

Préfecture reçu le

7.1 Décision budgétaire

**52-2016 BUDGET PRIMITIF 2016 : DECISION MODIFICATIVE 3**

Le conseil municipal, à l'unanimité, modifie le budget primitif 2016 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Article 605	- 15 462.00 €
Article 023	+ 15 462.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Article 2041582	+ 15 462.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Article 021	+ 15 462.00 €

***Préfecture reçu le***

7.1 Décision budgétaire

**53-2016 BUDGET PRIMITIF 2016 : DECISION MODIFICATIVE 4**

Le conseil municipal, à l'unanimité, modifie le budget primitif 2016 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Article 6688	+ 25.00 €
Article 605	- 25.00 €

***Préfecture reçu le***

7.1 Décision budgétaire

**54-2016 LOCATION 6 RUE DE L'EGLISE**

Le Maire propose aux conseillers de délibérer sur la location du logement à usage d'habitation de type F2 situé au 6 Rue de l'église. Il précise que le secrétariat enregistre régulièrement des demandes formulées notamment par des étudiants, pour de courtes périodes de location.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de louer, à compter du 02/12/2016, ce local meublé, par vacation, au tarif de 10.00 € par jour. Ces conditions couvrent la période du 01/11 au 28 février pendant laquelle la location est ouverte à tous ; pour la période du 01 mars au 30 octobre le local sera réservé à l'hébergement des pèlerins du chemin de Saint-Jacques de Compostelle pour lesquels les conditions d'accueil restent à définir.
- Donne délégation au Maire pour établir et signer les conventions fixant les conditions d'occupation de ce local.

**MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU**

Suite à une omission lors de l'élaboration, deux secteurs sur Moiry ne sont pas couverts par le zonage du PLU. Une procédure de révision simplifiée sera à prévoir en 2017.

**DIVERS**

- Rappel règlement de la cantine scolaire : Une note de rappel a été diffusée à l'ensemble des parents suite à de nombreux ajouts de repas constatés pour le jour même et des impayés de cantine.
- Réforme du zonage des zones défavorisées simples (ZDS) : le maire informe les conseillers du projet de courrier de la FDSEA 58, des JA 58,

la chambre d'agriculture 58 à transmettre, à Monsieur le Préfet de la Nièvre, par les communes qui souhaitent le maintien du dispositif européen d'aide aux handicaps naturels sur l'ensemble du périmètre actuel.

- Demandes de subventions : le maire présente aux conseillers les demandes de subventions du secours populaire français et des PEP 58. Le conseil décide de ne pas attribuer de subvention à ces associations.
- Téléthon
- Communication

**Dernier feuillet clôturant la séance du 24/11/2016 ; délibérations 47-2016 à 54-2016**

**TABLEAU DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS**

M. GARCIA André	
M. Jean-Paul NIVOIT	
M. CHOCAT Roger	
Mme De RIBEROLLES Marie-France	
Mme Lisiane DELBET	
Mme FRIAUD Annick	
M. LEPEE Yves	
Mme LALEUVE Isabelle	
M. TABARAN Cyril	
Mme CAILLOT Agnès	
Mme HOMBOURGER Evelyne	
M. BARBOSA Fernand	